

Déclaration

95/33

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

NOTES POUR UNE ALLOCUTION

DE

L'HONORABLE ROY MACLAREN,

MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL,

À LA RÉUNION MINISTÉRIELLE DE L'OCDE SUR

LE RENFORCEMENT DU SYSTÈME MULTILATÉRAL

« LA CONSOLIDATION DES RÉSULTATS DE L'URUGUAY ROUND »

PARIS, France
Le 23 mai 1995



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

Dans mon intervention d'aujourd'hui, je voudrais traiter de trois questions :

- premièrement, la nature fragile du système de réglementation commerciale dont l'édification nous a demandé tellement de travail, et le net impératif d'honorer les engagements pris à Marrakech;
- deuxièmement, la nécessité de consolider les résultats de l'Uruguay Round et de maintenir le mouvement de libéralisation du commerce; et
- troisièmement, une proposition spécifique qui permettrait à l'OCDE [Organisation de coopération et de développement économiques] de mieux nous aider à atteindre notre objectif commun d'ouverture des marchés.

Certains pourront dire que nous méritons une année sabbatique; mais il est évident que le monde ne va pas nous l'accorder. Les événements récents viennent nous rappeler que d'importantes questions commerciales ne sont pas encore réglées.

Nos efforts doivent de plus en plus viser à éliminer les obstacles au commerce posés par les politiques nationales, ainsi que les mesures encore appliquées à la frontière.

Nous reconnaissons tous qu'il est primordial de bâtir une OMC [Organisation mondiale du commerce] solide et capable de superviser efficacement le fonctionnement du système commercial multilatéral. Nous n'y sommes clairement pas encore parvenus. Il faut bien plus que des ressources additionnelles pour s'acquitter d'un mandat élargi. Il nous faut l'engagement des gouvernements – et surtout de ceux qui sont représentés ici – de renoncer aux mesures non conformes aux nouvelles règles. Il faut nous engager à nous en remettre aux nouvelles procédures de règlement des différends – plutôt qu'aux mesures de rétorsion – lorsqu'il s'avère impossible de trouver des solutions négociées. Il nous faut aussi, et c'est le plus important, mobiliser la volonté politique requise pour faire progresser le programme commercial, pour s'attaquer à de nouvelles questions ainsi que pour améliorer et renforcer l'ensemble du système.

Croyons-nous vraiment au système de réglementation et à la libéralisation du commerce? Ou s'agit-il seulement de belles paroles? Nous avons investi beaucoup de temps et d'efforts dans l'édification d'un meilleur système de règlement des différends dans le cadre de l'OMC. Les menaces, les contre-menaces et, pire encore, l'utilisation de mesures commerciales punitives risquent de compromettre nos réalisations si difficilement acquises.

Par ailleurs, de sérieux obstacles à l'accès aux marchés et des restrictions nettement discriminatoires sont encore maintenus – et pas seulement dans certains pays. L'accentuation des frictions commerciales ne veut pas dire que nous avons mené la

libéralisation et l'intégration trop loin, mais plutôt que nous ne les avons pas menées assez loin.

Le statu quo est inacceptable – et insoutenable. Je me demande pourquoi ces questions n'ont pas été traitées pendant l'Uruguay Round. La réponse est peut-être que l'Uruguay Round s'est attaqué aux problèmes de 1982 et qu'il nous faut maintenant régler au moyen de la négociation les problèmes de 1995.

Je vous incite à assumer vos responsabilités de leadership mondial et à engager sans retard des négociations visant à améliorer réellement l'accès aux marchés – des négociations détaillées qui, en plus d'éliminer les obstacles encore posés à la frontière, permettront une véritable concurrence à l'intérieur des marchés nationaux. L'OMC est l'instance appropriée pour ces négociations. Utilisons-la.

Le Canada est disposé à participer à de nouvelles négociations ambitieuses sur la libéralisation du commerce. Nous continuerons à soutenir – même devant ceux qui prétextent la fatigue – que nous devons commencer à jeter les bases du prochain cycle de négociations.

Les membres de l'OCDE ont la responsabilité de dresser un plan de libéralisation plus poussée du commerce – un plan qui consolide les acquis et qui établisse un ordre du jour pour soutenir le mouvement de libéralisation, parce que l'analyse démontre que les marchés ouverts créent de nouvelles possibilités de croissance et d'emploi. Les marchés fermés consacrent les pratiques non concurrentielles et accroissent les coûts supportés par les consommateurs et les gouvernements.

Tout plan détaillé de libéralisation plus poussée du commerce devrait comprendre les éléments suivants :

- Premièrement, l'achèvement des négociations engagées sur les services, à commencer par les services financiers. Si nous voulons réussir, les pays ici représentés devront faire des efforts particuliers pour améliorer leurs offres dans l'ensemble du secteur des services de façon à permettre l'application d'un régime NPF [nation la plus favorisée] libéral pour les services financiers dans le cadre de l'OMC.
- Deuxièmement, notre décision de cette semaine de lancer la négociation d'un accord contraignant sur l'investissement constitue une étape importante. Les courants mondiaux d'investissements se sont considérablement accrus. Un accord ouvert aux pays non-membres de l'OCDE renforcera le système commercial multilatéral. Nous devrions inviter le Secrétariat de l'OMC à observer les négociations. Nous devrions engager, à Genève, des discussions informelles avec les pays non-membres de l'OCDE pour jeter les bases des

décisions à prendre en 1996 sur l'inclusion de l'investissement dans le programme de travail de l'OMC.

Un groupe de négociation indépendant faciliterait grandement notre travail. Le Conseil des représentants permanents devrait être invité à présenter rapidement des recommandations sur la structure des négociations à mener pour atteindre cet objectif.

Les règles sur les services et sur l'investissement ont une importance cruciale, mais ne sont pas en soi suffisantes.

Nos milieux d'affaires nous demandent de nous attaquer aux importants obstacles qui sont maintenus à l'intérieur des frontières, par exemple sous forme de normes et de réglementations. Le travail de l'OCDE appuie nos efforts individuels de réforme réglementaire. Nous devons trouver des moyens de réduire les coûts et d'éliminer les entraves créées par des normes différentes en matière d'essais et de certification.

Les politiques de concurrence nationales peuvent influencer sur l'accès aux marchés. Nous devrions accélérer notre travail à l'OCDE et ailleurs de façon à pouvoir décider d'ici deux ou trois ans s'il y a lieu d'engager la négociation d'un accord multilatéral sur le commerce et la concurrence. Un tel accord pourrait incorporer des principes commerciaux généraux comme la transparence et le traitement national, englober des normes communes et prévoir les moyens de faire respecter ces normes.

Un programme commercial prospectif ne serait pas complet s'il n'avait pas, parmi ses objectifs, l'élimination des obstacles encore posés à la frontière.

Nous reconnaissons que la mondialisation de l'économie entraîne un niveau d'interaction encore jamais vu entre les politiques commerciales et celles touchant d'autres domaines. Le travail sur certaines questions comme le rapport qui existe entre le commerce et l'environnement est déjà bien engagé à l'OCDE et à l'OMC. L'OCDE a bien lancé le travail sur la relation commerce-normes de travail. Certains ont proposé que la question soit aussi discutée à l'OMC. Il faut qu'ils articulent plus clairement l'objectif d'une telle discussion. Nous restons ouverts à la discussion, mais nous continuons à nous opposer à l'utilisation de sanctions commerciales pour compenser l'incapacité d'en venir à un consensus multilatéral et à des engagements contraignants sur les questions touchant les droits de la personne et les droits des travailleurs. Notre analyse devrait tendre à garantir que les règles appliquées dans ces domaines sont complémentaires, mais sans compromettre l'objectif de poursuite de la libéralisation du commerce.

L'OCDE doit prendre l'initiative de faire progresser la libéralisation du commerce et être prête à contrer, par une

analyse et un débat rigoureux, les arguments de ceux qui refusent d'aller plus loin. L'une des priorités de l'OCDE doit être d'approfondir l'étude et la recherche, non seulement sur les avantages économiques de la libéralisation, mais aussi sur les coûts de la protection – qu'il s'agisse de droits de douane à la frontière, de mesures antidumping ou de subventions à l'exportation. Nous devrions renverser l'argument utilisé pour refuser la poursuite de la libéralisation. Quels sont les coûts du statu quo protectionniste? Que perdons-nous en termes d'emplois et de production? Quelles inefficiences maintenons-nous inutilement?

Monsieur le président, le gouvernement canadien croit fermement que la vigueur du système commercial multilatéral est directement liée à notre engagement individuel et collectif de rendre ce système viable. N'oublions jamais que le système que nous avons si péniblement négocié nous donne les meilleures chances possibles de soutenir la croissance économique et la création d'emplois. Ces dernières années, nous avons fait d'énormes progrès qui ont été couronnés par l'achèvement de l'Uruguay Round. Mais nous restons confrontés à des défis énormes. Ici, à l'OCDE, nous sommes bien placés pour trouver les moyens de relever ces défis. En adoptant un plan d'action bien défini, les ministres de l'OCDE peuvent contribuer substantiellement à une plus grande ouverture de l'économie mondiale et au succès de la Réunion ministérielle de l'OMC en 1996.

Merci.